

Commune de VUILLECIN

Procès-verbal / Compte-rendu
De la séance du CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 août 2019 à 18 heures 30 en Mairie
Séance n° 07

Le Maire certifie que:

- La convocation a été faite le 05 août 2019 et affichée le 05 août 2019
- Le compte-rendu est affiché le 16 août 2019.
- Le nombre des membres en exercice est de : 14

L'an deux mil dix-neuf le neuf août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Dominique JEANNIER, Maire.

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs Dominique JEANNIER, Laurence INVERNIZZI, André GROSJEAN, William WILD, Bernard ROGNON, Chantal LECLERC, Didier BESSOT, Fabienne DUBESSET, Sandrine BARNAY, Jean-Louis TROUTET et André-Marie KARALAMBOS

Absents excusés : Madame Dominique LEGRAND, Messieurs Damien ROLET et Luc THUREL.

Pouvoirs : Damien ROLET donne procuration à Didier BESSOT
Luc THUREL donne procuration à William WILD

Secrétaire de séance : Chantal LECLERC

Ordre du jour :

- Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 juillet 2019
- 1- Détermination du nombre des adjoints,
- 2- Adjoints – Nouvelle élection ou modification du rang,
- 3- Indemnités de fonctions au Maire et aux Adjoints,
- 4- Commissions communales – Mise à jour des commissions,
- 5- Communauté de Communes du Grand Pontarlier – Représentation de la commune de Vuillecin au sein des commissions permanentes, DMO et Economie,
- 6- Centre Communal d'Action Sociale – Remplacement d'un membre titulaire,
- 7- Commission marchés publics – Remplacement d'un membre titulaire,
- 8- Commission Impôts Directs : Remplacement d'un membre titulaire,
- 9- Désignation d'un correspondant « Défense »,
- 10- Décision du Maire,
- 11- Questions diverses.

Le Maire ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Chantal LECLERC secrétaire de séance

Le Maire soumet ensuite le procès verbal du Conseil Municipal du 24 juillet 2019 au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer la séance du Conseil Municipal, l'assemblée a une pensée pour son ami Jacques BOYRIE.

OBJET : Détermination du nombre des adjoints

Le Maire expose au Conseil Municipal que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 212262 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Commune de VUILLECIN

Ce pourcentage aboutit pour la commune de Vuillecin un effectif maximum de quatre adjoints. Compte tenu du décès de Monsieur Jacques BOYRIE, le Maire propose au Conseil Municipal :

- soit de maintenir le nombre d'adjoints à 4.
- soit de diminuer le nombre d'adjoints à trois postes.

Il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de diminuer le poste des adjoints à 3.

OBJET : Adjoints – Modification de l'ordre du tableau

Compte tenu de la délibération de ce jour portant sur la détermination du nombre d'adjoints et de la diminution à trois adjoints, il y a lieu de se prononcer sur l'ordre du tableau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

– Décide que sont adjoints :

- Premier adjoint : Madame Laurence INVERNIZZI
- Deuxième adjoint : Monsieur André GROSJEAN
- Troisième adjoint : Monsieur William WILD

OBJET : Indemnités de fonctions au Maire et aux Adjoints.

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 31 mars 2017, le Conseil Municipal a décidé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint selon les modalités suivantes :

- Maire : 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4^{ème} adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Compte tenu du décès de Monsieur Jacques BOYRIE, de la diminution du nombre d'Adjoints décidée ce jour et de la modification du rang des Adjoints, il y a lieu de délibérer sur les indemnités.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vu le décret n° 2017–85 du 26 janvier 2017,
- Vu les articles L2123–23 et L2123–24 du CGCT,
- Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint selon les modalités suivantes :

- Maire : 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

OBJET : Commissions Communales

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 25 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné les membres des Commissions Communales.

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions de l'article L2121–22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Commune de VUILLECIN

Le Maire est membre de droit de chaque commission.

Compte tenu du décès de Monsieur Jacques BOYRIE, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants des Commissions Communales,

- Décide de désigner les membres des Commissions Communales comme suit :

| COMMISSIONS | Membres |
|---|---|
| BATIMENTS COMMUNAUX | WILD William GROSJEAN André DUBESSET Fabienne LECLERC Chantal LEGRAND Dominique KARALAMBOS André |
| INCENDIE – SECOURS VOIRIE - EAU - ASSAINISSEMENT | WILD William ROLET Damien ROGNON Bernard TROUTET Jean-Louis BESSOT Didier THUREL Luc |
| IMPOTS et FINANCES | DUBESSET Fabienne WILD William GROSJEAN André INVERNIZZI Laurence BARNAY Sandrine LEGRAND Dominique |
| LOISIRS – FETES – CEREMONIES INFORMATIONS – BIBLIOTHEQUE CULTURE - ENVIRONNEMENT – SITE INTERNET | INVERNIZZI Laurence BARNAY Sandrine LEGRAND Dominique KARALAMBOS André ROLET Damien BESSOT Didier TROUTET Jean-Louis |
| ECOLES RPI – PERISCOLAIRE | INVERNIZZI Laurence DUBESSET Fabienne BESSOT Didier LECLERC Chantal HUGUENIN Clémentine |
| FORET et TERRAINS COMMUNAUX URBANISME | GROSJEAN André KARALAMBOS André LECLERC Chantal ROGNON Bernard THUREL Luc TROUTET Jean-Louis |

OBJET : Communauté de Communes du Grand Pontarlier – Représentation de la commune au sein des Commissions permanentes.

Commune de VUILLECIN

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Jacques BOYRIE, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein des commissions permanentes de la CCGP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Décide des modifications suivantes pour ce qui concerne la représentation de la commune au sein des Commissions permanentes de la CCGP :

| COMISSIONS | MEMBRES | SUPPLEANTS |
|---|---------------------|--------------------|
| <i>DMO – Centre Technique Intercommunal</i> | WILD William | ROGNON Bernard |
| <i>Eau - Assainissement</i> | WILD William | TROUTER Jean-Louis |
| <i>Finances</i> | LEGRAND Dominique | DUBESSET Fabienne |
| <i>Tourisme</i> | INVERNIZZI Laurence | BESSOT Didier |
| <i>Développement responsable</i> | INVERNIZZI Laurence | LECLERC Chantal |
| <i>Economie</i> | GROSJEAN André | ROLET Damien |
| <i>Solidarités Communautaires</i> | GROSJEAN André | KARALAMBOS André |
| <i>Ordures Ménagères</i> | JEANNIER Dominique | THUREL Luc |

– Charge le Maire de transmettre cette délibération à la CCGP.

OBJET : Centre Communal d'Action Sociale – Composition

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le CCAS, Etablissement Public Communal, géré par un Conseil d'Administration est composé comme suit (article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles) :

- Le Maire, Président de droit
- 4 membres élus par le Conseil Municipal
- 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention sociale, d'animation sociale ou de développement social de la commune.

Compte tenu du décès de Monsieur Jacques BOYRIE, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret
- Nouveau membre du CCAS : Mme INVERNIZZI Laurence

Il en découle la composition suivante :

le Maire : Président de droit

Membres :

| |
|----------------------------|
| Madame INVERNIZZI Laurence |
| Madame DUBESSET Fabienne |
| Monsieur KARALAMBOS André |
| Madame LEGRAND Dominique |

Commune de VUILLECIN

Quatre membres extérieurs avaient été nommés par arrêté du Maire ; la situation est inchangée.

- Monsieur Marcel MARGUET
- Monsieur Roland VANNOD
- Madame France NAVET
- Madame Jocelyne VIVOT

OBJET : Commission marchés publics – Remplacement d'un membre

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 24 avril 2014, le Conseil Municipal a élu les membres de la commission d'appel d'offres/ouverture des plis en procédure adaptée.

Compte tenu du décès de Monsieur Jacques BOYRIE, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret
- Nouveau membre de la commission marchés publics : Monsieur GROSJEAN André
- Il en découle la composition suivante :

Le Maire : Président de droit

| Titulaires | Suppléants |
|---------------------|--------------------|
| GROSJEAN André | BESSOT Didier |
| INVERNIZZI Laurence | ROGNON Bernard |
| WILD William | TROUTET Jean-Louis |

OBJET : Commission Impôts Directs – Proposition de remplacement d'un Commissaire Titulaire et d'un Commissaire Suppléant

Le Maire rappelle que dans les communes de moins de 2 000 habitants, la Commission Communale des Impôts Directs comprend 7 membres : le Maire ou l'Adjoint délégué, Président et 6 commissaires.

Ces commissaires, désignés par les services fiscaux, dans les 2 mois suivant le renouvellement du Conseil Municipal, sont proposés par le Conseil Municipal, sur une liste de contribuables, en nombre double : la liste de présentation établie par le Conseil Municipal doit donc comporter 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être français, avoir au moins 25 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune et être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

L'un de ces commissaires doit être domicilié hors de la commune.

Enfin, lorsque la commune comporte au moins 100 hectares de bois, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

Compte tenu du décès de Monsieur Jacques BOYRIE, Commissaire Titulaire et de Monsieur Marcel GUYON, Commissaire Suppléant il y a lieu de proposer leurs remplacements.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal propose en tant que nouveaux membres de la Commission Communale des Impôts Directs les personnes suivantes :

- M. KARALAMBOS André : Commissaire Titulaire
- MME ROBARDET Anne Marie : Commissaire Suppléant

Il en découle la proposition suivante :

Outre le Maire, Dominique JEANNIER, Président :

| COMMISSAIRES TITULAIRES | COMMISSAIRES SUPPLEANTS |
|----------------------------|-----------------------------|
| Monsieur KARALAMBOS André | Madame LEGRAND Dominique |
| Madame INVERNIZZI Laurence | Monsieur TROUTET Jean-Louis |
| Monsieur WILD William | Monsieur ROLET Damien |
| Monsieur GROSJEAN André | Madame BRULEBOIS Jacqueline |
| Monsieur JOUFFROY Eric | Monsieur FERRARI Bernard |
| Monsieur MICHEL Paul | Madame ROBARDET Anne Marie |

OBJET : Désignation d'un Correspondant Défense

Le Maire rappelle qu'en 2001, a été créée la fonction de correspondant Défense, en vue de développer le lien Armée/Nation et de promouvoir l'esprit défense.

Élu au sein du Conseil Municipal, le correspondant Défense est un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du Département de la Région sur les questions de défense.

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 24 avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné Monsieur Jacques BOYRIE en tant que correspondant Défense, pour toute la durée du mandat.

Compte tenu du décès de Monsieur Jacques BOYRIE, il y a lieu de procéder à son remplacement. Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

– Désigne Monsieur William WILD en tant que correspondant Défense jusqu'à la fin du présent mandat.

Objet : Décision du Maire

- **Décision n°07/2019** : Dans le cadre de l'aménagement du terrain multisports – un marché est conclu avec l'établissement JMG – ZA « Au Temple », 84 Rue du Docteur Jean Michel – 25300 VUILLECIN. Le montant du marché s'élève à 7 820.00 € HT, soit 9384.00 € TTC. Cet aménagement consiste à la pose d'une barrière avec portillon, d'un filet pare ballon sur le côté du terrain multisports qui longe la route du stade.

La séance est levée à 19H15.

Le Maire
Dominique JEANNIER

La Secrétaire de séance
Chantal LECLERC